



## **Déclaration CFDT : Comité technique du 4 octobre 2019**

### **Avis sur la réorganisation du service DV-EPSL**

Le dossier qui nous est proposé impacte de façon assez faible l'organisation du service DV – EPSL en étendant parallèlement ses champs d'action à 3 communes de la métropole. La CFDT est satisfaite de voir que cette étape est aussi l'occasion de faire le point après deux ans et demi de transfert de compétences éclairage public et signalisation lumineuse à Rennes métropole.

Sur le constat d'aller vers une harmonisation ou du moins un rapprochement des délais d'intervention, de connaissance du patrimoine nous partageons cet avis sur lequel nous reviendrons en deuxième partie de notre intervention, car la comparaison doit être examinée aussi en tenant compte des disparités de points de vue entre communes métropolitaines

les propositions faites par le service pour une extension du périmètre d'action des équipes de la régie sur le territoire des communes de Vern sur seiche, Noyal-Chatillon et Saint Jacques de la Lande, sont justifiées et réalistes. Elles sont relativement proches de la plaine de Baud, n'ont pas de contrats en cours, sont contiguës et le volume d'appareils correspond aux économies possibles calées sur l'évolution du matériel, la réduction annuelle des tournées de nuit, en limitant l'astreinte aux urgences et en déléguant la consignation.

Sur ce dernier point il faut rester vigilant et nous souhaitons qu'un bilan objectif soit fait avec un peu de recul, sur les prestations des entreprises.

Les services doivent aujourd'hui composer avec des communes aux matériels d'âge et d'état variable, qui font porter parfois une certaine pression aux équipes ou services en lien avec ces communes, aux exigences parfois grandes.

Sur la concertation faite dans le cadre de cette réorganisation, les agents ont été impliqués depuis 2018, et un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises. La proposition de scinder l'équipe éclairage en deux secteurs est cohérente et les enjeux de déplacements ou de matériel ont été pris en compte.

Sur le suivi de cette nouvelle organisation pour lequel le groupe de travail continuera de se réunir, nous le partageons.

Nous souhaiterions aussi aborder aujourd'hui dans cette instance, plus largement l'enquête menée par TMO sur l'évaluation de la charte voirie par les communes.

La CFDT a pu consulter les conclusions de cette étude menée auprès des 43 communes, et les avis émis par les maires sur le « service rendu » après deux ans environ de transfert. Nous demandons, madame et

messieurs les élus en particuliers métropolitains, votre attention sur le discernement dont il faut faire preuve sur la lecture du rendu de cette enquête.

Il y a des craintes des agents que cet audit ait un impact sur le fonctionnement de la régie.

si globalement on peut noter plutôt une satisfaction, des disparités existent. Avant le rendu de cette enquête nous savions quelles seraient les maires insatisfaits, et ceux plus satisfaits. Nul besoin d'être technicien pour le savoir.

Parmi les remarques émises, nombre d'entre elles portent sur l'éclairage. Critique facile bien sûr quand certaines communes n'ont pas entretenus leur réseau d'éclairage ou l'ont délibérément laissé de côté en attendant la métropole au virage.

Attention aussi au rendu et aux réponses de ce questionnaire. Des collègues sont pointés du doigt par des maires mécontents, mais mesdames et messieurs, cela n'a rien à voir avec le niveau de service ou l'implication de nos collègues.

D'ailleurs quand on interroge nos homologues techniciens des communes ils sont satisfaits des relations et niveaux de service rendu, mais pour certains, leurs maires toujours les mêmes, ne leur ont pas demandé leur avis. A posteriori certains techniciens communaux n'étaient même pas au courant de cette étude. Pire, certains maires ont même organisé en catimini des mini comités de secteur pour savoir comment ils allaient placer le curseur pour sanctionner le nouveau gestionnaire de leur voirie ou de leur éclairage.

Alors attention. Nous avons alerté la direction du PISU sur cette situation, qui crée une gêne et place certains de nos collègues en difficultés dans leur service.

Nous demandons qu'une grande attention soit portée à ce point et qu'un décryptage « avec décodeur » soit fait de cette étude somme toute normale pour une évaluation avec du recul, mais dont les réponses ont été viciées par des enjeux politiques lointains des préoccupations et des engagements réels et sincères de nos collègues. Nos collègues ne peuvent pâtir d'égo, de rivalités ou d'ambitions politiques. Nous aurons sans doute bientôt l'occasion de revenir sur le sujet.

Voilà, ce point sur l'enquête menée par TMO nous a éloigné, mais pas tout à fait du sujet du jour consacré à la réorganisation du service EPSL de la DV, mais il paraissait important de l'aborder dans cette instance

**➔ L'ensemble des organisations syndicales ont voté pour ce point, à l'exception du syndicat Force Ouvrière qui s'est abstenu**